



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Sommaire



- P. 4 UGPVB, les chiffres clés
 - P. 5 Nos 3 missions et notre gouvernance
 - P. 6 *Section Porc*
RENFORCER
LE COLLECTIF
 - P. 10 *Section Œuf*
ANIMER
DANS UN CONTEXTE
MOUVEMENTÉ
 - P. 16 *Section Bovine*
RECONQUÉRIR
LA PRODUCTION
 - P. 18 *Environnement*
SIMPLIFIER
ET PROGRESSER
 - P. 23 *Énergie*
ANALYSER
ET DÉCIDER
 - P. 24 *Sanitaire*
TENDRE
VERS L'EXCELLENCE
 - P. 26 *Qualité*
CONFORTER
LES DÉMARCHES COLLECTIVES
 - P. 28 *Bien-être animal
et pharmacie vétérinaire*
SOUTENIR
LA PRODUCTION
 - P. 30 *Communication*
PROMOUVOIR
LE MÉTIER
 - P. 32 *BD Porc*
ASSURER
LA TRAÇABILITÉ ET
LA SURVEILLANCE SANITAIRE
 - P. 34 *AOP Porc Grand Ouest*
ORGANISER
LA PRODUCTION
 - P. 35 Nos partenaires nationaux et européens
Nos adhérents
Liste des acronymes
- 



Édito



Engagez-vous dans vos OP, pour le collectif

Nos travaux collectifs s'inscrivent dans un contexte singulier : une baisse tendancielle des productions animales, une suractivité législative, réglementaire et militante qui bride les projets dans nos fermes et nos entreprises alimentaires.

Nous avons deux challenges :

1. Celui de l'investissement, de la modernisation des élevages. Les projets d'aujourd'hui assureront la performance économique et la souveraineté alimentaire de demain. Nous avons mis sur la table des décideurs politiques, des propositions concrètes pour, d'une part, simplifier et sécuriser les projets, et pour, d'autre part, protéger les éleveurs et les entreprises par rapport aux actes de malveillance.

2. Celui du collectif des éleveurs, l'individualisme conduisant toujours et au final à l'impasse. Seule l'Organisation des Producteurs (OP) assurera la pérennité de nos fermes à capitaux familiaux, et de nos filières. Des décisions concrètes et simples dépendent de chacun d'entre nous, éleveurs adhérents et administrateurs d'OP. À titre d'exemple, l'avenir du MPB et la pérennité d'une cotation de base passe par une consolidation des lots proposés par les OP. D'autres décisions dépendent de l'État. Comme le permet l'Europe, nous demandons des Programmes Opérationnels à la France, c'est-à-dire des moyens de la PAC pour accompagner l'organisation et la modernisation de la production. De nombreux défis en dépendent : le climat, l'environnement, la santé animale, le bien-être animal, la valorisation des productions, l'attractivité des métiers...

Notre équipe, nos Présidents de sections et de commissions sont à pied d'œuvre au quotidien, aux côtés de vos OP. Pour animer les projets collectifs de nos trois productions, œufs, porc et bovin viande. Pour servir les projets des éleveurs adhérents. Pour vous représenter et vous défendre dans les instances publiques de décision. Pour faire des propositions et les promouvoir auprès des décideurs publics. Je les en remercie.

Nous avons un élevage exemplaire, ici à l'Ouest. Nous avons tout pour faire bien, pour nourrir nos concitoyens et assurer la vie dans nos territoires. Les décisions politiques à venir seront engageantes pour l'avenir de la souveraineté alimentaire, le renouvellement des générations, la vie économique de nos communes, la création de richesse pour financer l'action publique et la solidarité. Je vous encourage à vous engager dans vos OP, pour le collectif, pour écrire des futurs possibles, pour vous, vos familles et nos jeunes. C'est une aventure passionnante à laquelle je vous invite à participer. Chers collègues, vous êtes les bienvenus.

Michel Bloc'h
Président

L'Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne est un syndicat professionnel qui fédère les Organisations de Producteurs (OP) de viande porcine, de viande bovine en Bretagne et d'œufs en Bretagne, Pays de Loire et Normandie.

L'UGPVB compte 3 sections et 23 Organisations de Producteurs adhérentes.



9 OP PORC

3 020 éleveurs
4 072 élevages
10 543 371 porcs
charcutiers et
134 041 animaux de
réforme mis en marché

Source : FTE 2022

Moyen de production (BRETAGNE)

87 élevages naisseurs : 41 609 PR*
1847 naisseurs-engraisseurs :
428 957 PR* et 2 608 149 PE*
2 099 élevages engraisseurs
+ 956 post-sevreurs/engraisseurs :
2 349 166 PE*

Source : BD Porc 2023

* PR = places de reproducteurs

* PE = places d'engraissement



10 OP ŒUF

655 producteurs
sur les régions Bretagne,
Pays de Loire et Normandie

5,8 milliards d'œufs
commercialisés

Production (GRAND OUEST)

17,8 millions de poules pondeuses groupement*
dont 67,38 % en œufs alternatifs
(sol, plein-air, Label Rouge et bio)
931 bâtiments de ponte
37 % de la production française

* Poules groupement = lots avec contrat de reprise d'œufs par l'OP



4 OP BOVIN

Production (BRETAGNE)

5 022 détenteurs de vaches allaitantes
Cheptel vaches allaitantes : **96 262**
Cheptel vaches laitières : **710 274**
Production de viande bovine : **146 000 tonnes (T)**
Première région d'abattage
• de gros bovins : **230 000 T**
• de veaux de boucherie : **57 000 T**

Source : EDE du Grand Ouest – Interbev Bretagne 2022



NOS 3 MISSIONS

- Initier et mettre en œuvre des démarches collectives
- Défendre les intérêts des adhérents
- Informer, former et conseiller

NOS COMMISSIONS ET PRÉSIDENTS

Commission Environnement
Christine TOUZÉ

Commission Sanitaire Œufs
Éric GUELLAFF

Commission Économie Œufs
Frédéric CHARTIER

Commission prod. biologique Œufs
Philippe-André RICHARD

Commission Pharmacie Vétérinaire Porc
Michel ADAM

Commission Qualité AOP Porc Grand Ouest
Jean-Pierre SIMON

Commission Communication Porc
David RIOU

Comité de pilotage Énergie
Jérôme ORVAIN

Commission Bientraitance OS Porc Bretagne
David RIOU

NOTRE GOUVERNANCE

Président
Michel BLOC'H

Vice-Présidents
Philippe DAGORNE
Éric GUELLAFF

Secrétaire
David JOUBIER

Trésorier
Philippe BIZIEN

Directeur
Jacques CROLAIS

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE



RENFORCER LE COLLECTIF



Michel Bloc'h
Président



Jacques Crolais
Directeur

MARCHÉ DU PORC BRETON

Le Président de l'UGPVB, engagé dans la consolidation du MPB, rappelle à chaque conseil que « l'avenir de la production porcine de l'Ouest, basée sur des élevages à capitaux familiaux, repose sur le trépied OP/MPB/Uniporc. Cela engage la pérennité de la production porcine dont le destin est lié à son organisation collective. C'est cela qui permet, singulièrement, à un élevage même de taille modeste, de pouvoir vivre. C'est le rempart à l'intégration industrielle, qui guette ».

Au 2^e semestre 2023, alors qu'un abatteur a annoncé se retirer du MPB, 2 nouveaux abatteurs, Tradival et Vallégrain, sont devenus acheteurs au cadran. Un 3^e s'est engagé à rejoindre le MPB. Il est demandé aux OP de conforter leurs apports pour consolider l'outil de détermination du prix de base. Pour rappel, ces derniers développements s'inscrivent dans le prolongement d'une évolution structurelle du MPB en 2015 : les volumes étaient alors passés de 60 000 à moins de 30 000 porcs charcutiers/semaine et ceci à la suite de l'épisode du « porc à 1,4 € ».

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN SURSIS ?

5 organisations économiques représentatives de l'activité agricole et alimentaire de l'Ouest de la France se sont regroupées pour sensibiliser les élus bretons sur la dépendance alimentaire croissante de la France (Députés, Sénateurs, Conseillers régionaux et départementaux, Présidents de communauté de communes). Les réunions prévues dans chaque département ont été reportées, faute de mobilisation des élus à ce jour.

Ces 5 organisations souhaitent mettre sur la table des propositions concrètes. Elles considèrent que, sans réaction politique, l'agriculture et l'agro-alimentaire prendront le chemin de l'énergie : « Le récit qui s'est reconstitué devant nous, c'est bien le récit d'une lente dérive, d'une divagation politique, souvent inconsciente et inconséquente, qui nous a éloignés et de la transition écologique et de notre souveraineté énergétique ».

[Conclusions de la commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France].



Les Z'Homnivores : pour la liberté alimentaire

L'UGPVB est membre fondateur et actif du collectif. Il fait la promotion de la liberté alimentaire, communique sur les bienfaits du régime omnivore (aliments végétaux et animaux) et dénonce l'activisme alimentaire.

Champs d'intervention et quelques actions réalisées en 2023 :

- **Veille stratégique** : 43 crises animalistes suivies, analysées et indexées Réalisation d'un sondage par l'IFOP. Bilan : les Français sont conscients de la perte de souveraineté alimentaire. Ils rejettent l'activisme radicalisé qui s'en prend à la production agricole et son agroalimentaire.
- **Formation & sensibilisation** : 80 interventions sur le décodage de la contestation animaliste et environnementale, en France et en Europe : Bruxelles, Gdansk, Londres, Munich, Luxembourg, Bucarest. Contacts en cours en Italie, Espagne et Portugal.
- **Influence digitale** : 12 contenus digitaux produits et diffusion de 10 newsletters par an. Réalisation en novembre 2023 d'une vidéo « Rayons vides » pour alerter l'opinion publique sur le risque de dépendance alimentaire si la France ne protège pas son agriculture et agroalimentaire.
- **Influence médiatique** : relais des actions et des messages auprès des médias. Collaboration en 2023 avec Le Figaro sur une série de 6 articles d'enquête sur L214 et Euro Group for Animals, financés par Open Philanthropy (Financement découvert et dénoncé) par les Z'homnivores.
- **Influence politique** : Sensibilisation des élus. Proposition de l'amendement « La souveraineté alimentaire est un intérêt fondamental de la Nation » à l'article 1 du projet de loi sur « La performance de la Ferme France ». Adopté par le Sénat en mai 2022. Adopté à l'Assemblée nationale, ce texte pourrait permettre de pénaliser plus fortement les attaques de type sabotage contre toutes les installations de production alimentaire en France (fermes, usines, réserves d'eau...).

RSE et évolutions à venir des financements en agriculture

L'Europe s'est fixé comme objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'un des piliers de la Commission européenne est le plan d'action sur la finance durable, ou taxonomie verte. Il a pour objectif de réorienter massivement les investissements vers les activités considérées comme « durables ». La Taxonomie permet ainsi d'établir un système européen de classification des activités durables. C'est un langage commun qui introduit, dans un premier temps, une nomenclature des activités économiques selon leur contribution au changement climatique. Pour la déclinaison opérationnelle, la Banque centrale européenne sera un bras armé des pouvoirs publics en imposant de nouvelles contraintes aux banques. La « durabilité » des projets agricoles sera alors, à terme et très probablement, analysée par ces dernières pour définir les modalités de financements. Des travaux ont déjà été engagés entre l'UGPVB et le Crédit Agricole. L'ambition est d'agir de façon coordonnée, pour assurer la veille sur les évolutions réglementaires européennes à venir et promouvoir le modèle d'exploitation à capitaux familiaux à travers l'approche RSE.



Conjoncture porc



Prix MPB sur 44 semaines :
Moyenne : **2,16 €/kg**

Le 27/03/2023

Point haut : **2,380 €/kg**

Le 09/11/2022

Point bas : **1,776 €/kg**



Production de viande de porc dans le monde

(Source : USDA, Eurostat)

2022 :

114,6 millions de Tonnes (MT) : +1%

PODIUM DES PAYS PRODUCTEURS

Chine : 55,4 MT, +5%

Union Européenne : 22,1 MT, -5%

USA : 12,3 MT, -2%



Production de porcs Union Européenne

(Source : Eurostat)

2022 :

237 millions de têtes (Mt) : -5,1%

PODIUM DES PAYS PRODUCTEURS

Espagne : 56,7 Mt, -2,9%

Allemagne : 47 Mt, -9,2%

France : 23 Mt, -1,4%

Pologne : 19,3 Mt, -8,8%

Danemark : 17,8 Mt, -4%

Pays-Bas : 17,1 Mt, -0,8%



Commerce de viande de porc Union Européenne

(Source : Eurostat)

2022 :

Export à 4,4 MT, -0,8 MT VS 2021

soit -16,5%

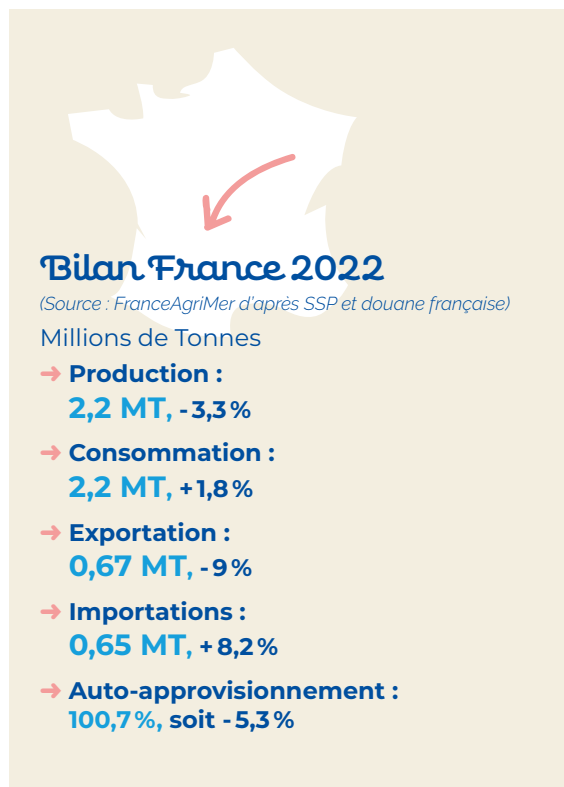
DESTINATION PRINCIPALE

Chine : -40,1%

Japon : +22%

Philippines : +20%

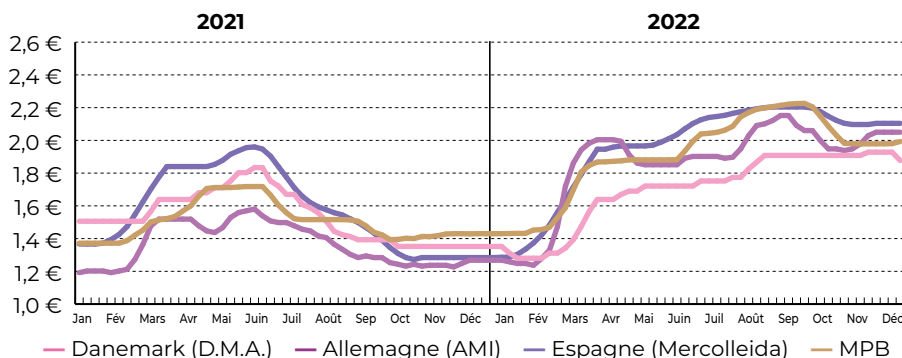
Corée du Nord : +12%



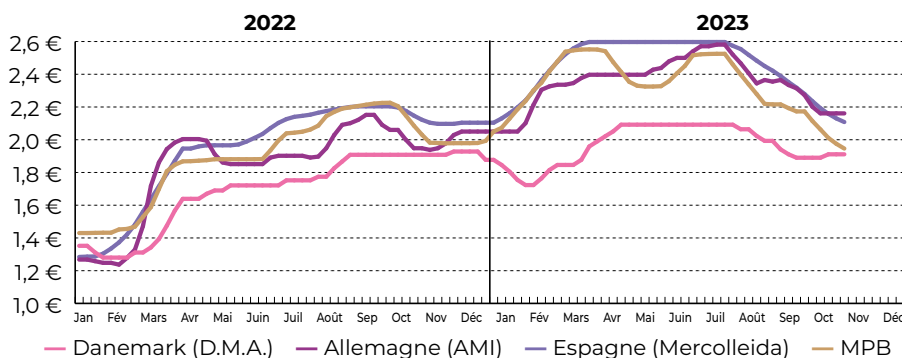
Estimation des prix moyens payés éleveurs

Source : Le Marché du Porc Breton

Année 2022 vs 2021



Situation à semaine 45 en 2023



Activité d'abattage à fin octobre 2023

TÊTES		2022	2023	%
ALLEMAGNE (± 85 % abattages) AMI	43 semaines	32 572 409	30 474 871	-6,44 %
ALLEMAGNE (Destatis)	Janvier-Septembre	35 384 108	32 555 197	-7,99 %
ESPAGNE (abattages tous animaux)	Janvier-Août	37 312 489	34 953 670	-6,32 %
UNIPORC	43 semaines	15 788 166	15 015 821	-4,89 %
DANEMARK (abattages)	42 semaines	14 513 204	11 685 914	-19,48 %
PAYS-BAS (abattages)	43 semaines	12 921 180	12 220 271	-5,42 %
ALLEMAGNE (85 %) + DK + PB		60 006 793	54 381 056	-9,38 %
USA	43 semaines	103 077 000	104 384 000	1,27 %
CANADA	43 semaines	17 260 872	17 316 187	0,32 %

Sources : Le Marché du Porc Breton, AMI, Magrama, Uniporc, Landbrug & Fødevarer, RVO, Agriculture et Agroalimentaire Canada, CME Group

ANIMER DANS UN CONTEXTE MOUVEMENTÉ



Eric Guellaff
Président
Section Œuf



Gilles Guillaume
Responsable
Section Œuf

CONJONCTURE ŒUFS TRÈS ARTIFICIELLEMENT DOPÉE PAR LE MANQUE D'ŒUFS LIÉ À LA FORTE CRISE IAHP*

→ Hausse de la cotation :

- 2022 : la chute de l'offre de 1,2 milliards d'œufs a provoqué une hausse de 69% par rapport à 2021, avec un prix moyen de 12,57 €/100 en œufs « coquille » (versus 7,44 €). Aussi touchée par l'IAHP, toute l'Europe a subi cette tendance : fin 2022, l'œuf « industrie », à 2,46 €/kg, était en hausse de +67,7% par rapport à 2021.
- 2023 : la crise IAHP subie par la filière ponte bretonne a maintenu le marché sous forte tension.

→ Dégradation de la balance commerciale :

- 2022 : la forte baisse des disponibilités en œufs liée à la crise IAHP, a dopé les cours et provoqué une forte dégradation de la balance commerciale devenue négative en volume (- 43 000 T VS + 10 000 T en 2021) comme en valeur (- 79 millions € VS + 17 millions € en 2021).
- 2023 : la balance continue de s'effriter avec, en œufs « coquille », une hausse des importations attendue à +3% et une chute de l'export à -39%, en œufs « industrie », une chute de l'import à -12% et de l'export à -10%. Globalement notre taux d'auto-suffisance est passé de 102,7% en 2021 à 96,4% en 2022.



INFLUENZA AVIAIRE

→ Après les Pays de Loire très touchés en 2021 et 2022, la Bretagne à l'épreuve du feu en 2023

Depuis le 1^{er} août 2022, 402 foyers IAHP ont été confirmés en élevages dont 27 en Côtes d'Armor, ayant entraîné l'élimination de 1 million de poules et plusieurs élevages de poulettes. Le suivi de la crise IAHP 2021/2022, puis 2023 a beaucoup mobilisé la Section Œuf de l'UGPVB, impliquée dans la cellule de crise du Préfet 22 et dans les réunions hebdomadaires de gestion faites par les DRAAF* Bretagne et Pays de Loire.

- En 1 an, 550 mails dédiés à l'IAHP ont été envoyés aux OP Œuf (CR réunions, relais veille réglementaire...), implication RETEX DDPP 22...
- Interventions politiques écrites sur plusieurs points : interpellation du Ministre de l'agriculture, des Députés et Sénateurs sur la prise en charge de la ND1 et le devenir des lots de poulettes hors d'âge situées en ZR, interpellation du Préfet 22 sur les difficultés induites par l'obligation de stockage des œufs en sortie de ZR, interpellation du DGAL* sur les difficultés induites par l'obligation de collecte dédiée en ZR pour les petits centres.



DON ALIMENTAIRE AUX PLUS DÉMUNIS

→ La Section Œuf confirme sa générosité malgré les difficultés conjoncturelles de l'amont

Ayant acté en 2021, la réalisation d'un nouveau don de 600 000 œufs sur 3 ans (2022 à 2024), malgré la forte baisse de l'offre, la Section Œuf de l'UGPVB tient ses promesses en ayant remis, le 16 octobre 2023, 10 560 boîtes de 10 œufs aux Banques Alimentaires du Grand Ouest. Un 4^e don sera réalisé fin 2023 pour tenir l'engagement portant sur 2 dons par an.



ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION BIEN-ÊTRE EUROPÉENNE

→ Interdiction de l'élevage en cages :

Malgré les nombreux engagements pris par des acteurs de la filière, pour l'arrêt des ventes d'œufs sur le segment « coquilles », en 2025, l'actualité des dernières années (Crise COVID 19, guerre en Ukraine et épidémie IAHP) a mis et maintient notre niveau d'offre française (voire européenne) sous forte tension avec un taux de couverture tombé, fin 2023 à 96%. Dans ce contexte, la production française est hostile à toute fixation d'une date arbitraire butoir d'interdiction européenne de la production d'œufs « cages ». Cela ne ferait que favoriser quelques groupes ukrainiens propriétaires d'immenses élevages de poules en cages (comme il n'y en pas ou peu en Europe), prêts à inonder notre marché en œufs, notamment sur le maillon de l'industrie (ovoproduits).

→ Élimination des poussins mâles :

Oppressés par le poids du financement de l'ovosexage imposé, en souches brunes, depuis janvier 2023, la production française ne peut qu'être favorable à la généralisation de cette contrainte de façon analogue au plan européen pour gommer cette vraie distorsion de concurrence de près de 45 millions d'€ par an.





Ovosexage : la France pionnière mais une mise en œuvre financièrement difficile

Le décret français de février 2022 a imposé l'ovosexage des poussins de souches brunes à compter de janvier 2023. L'État a aidé à hauteur de 10 millions € les couvoirs à s'équiper. En revanche, il a laissé le coût de fonctionnement (environ 45 millions €/an) à la charge de la filière. Pour ce faire, un accord interprofessionnel étendu, pris en octobre 2022, prévoit le renvoi de la charge aux consommateurs et un remboursement du surcoût des accoueurs de 1,11 € par poussin ovosexé ou « frère de poule » élevé. Prévu pour être calé sur le coût du moins-disant, après expertise de France AgriMer, ce montant a été ramené à 0,96 €/sujet au 1^{er} juillet 2023. À ce niveau, seul un couvoir sur les 5 accoueurs français de la filière Ponte rentre dans ses frais. Dans ce contexte, les questions de l'évolution du prix du poussin et des distorsions de concurrence inter-opérateurs économiques s'invitent d'elles-mêmes. Quelles seront leurs réponses ? À suivre sur 2024...



Plan de lutte salmonelles : arrivée du vaccin vivant tant attendu

L'arrêté du 27 février 2023 autorisant l'utilisation du vaccin vivant dans la lutte contre les Salmonelles en filière Ponte CEuf de consommation est une réelle avancée répondant à une demande forte exprimée par la filière depuis longtemps.

Le maintien de la prévalence au maillon ponte autour de 2%, la mise en œuvre du vaccin vivant, les points de négociation avec les pouvoirs publics en suspens (révision barème indemnités, écarts dans la mise en œuvre du protocole d'analyse...) font que ce dossier sera toujours d'actualité en 2024 au sein de la commission sanitaire œuf UGPVB.



AGRI-INVEST

Fin 2023, la Région Bretagne ouvre l'accès aux 5 mesures d'aide aux investissements d'Agri-Invest, nouveau dispositif sur le programme d'aide 2023/27. Celui-ci résulte d'une large concertation entre la Région Bretagne et les filières, réalisée d'avril 2022 à novembre 2023 (20 réunions).

Contenu des 5 mesures d'aide :

- Investissements « résilients »
- Investissements « productifs »
- Investissements « biosécurité » (En filières lapins et aviculture)
- Investissements « transformation et vente à la ferme »
- Investissements en ETA et en CUMA

Ouverture du dispositif : novembre 2023

Évolutions par rapport au PCAEA (programme 2015/22) :

- Dépôt des demandes d'aides de manière dématérialisée (cf. QR Code ci-après).
- Validation d'un Contrat de Transition Agro-Ecologique (CTAE) obligatoire avant toute réalisation d'une demande d'aide sur les mesures concernant les investissements « productifs » et « transformation et vente à la ferme ».

Filières Porc et Œuf :

Surtout concernées par les aides aux investissements « résilients » et « productifs » (globalement les ex-mesures 412 et 411b du PCAEA).

Investissements (nature/montant éligible)	Plancher	Plafond individuel	Plafond GAEC 2 associés	Plafond GAEC 3 associés
« Résilients »	6 000 €	120 000 €	170 000 €	200 000 €
« Productifs »	15 000 €	120 000 €	170 000 €	200 000 €

Taux d'aide :

- « Résilients » : 40 % sans majoration.
- « Productifs » : 25 % avec majoration
(+15 % pour JA, bio (conversion incluse), +10 % pour les petites filières).

Gestion du programme :

- Dépôt et instruction des demandes au fil de l'eau sur le portail de la Région Bretagne.
- Validation : 3 commissions par an.
- Plus d'infos et dépôt des demandes en se rendant sur les sites cités ci-dessous ou en scannant ces QR Codes.



www.gie-elevages-bretagne.fr



www.bretagne.bzh : aides/fiches/agri-invest



Production d'œufs dans le monde



2022 :

En baisse :

environ **79,6 millions de Tonnes (MT)**

(-0,8 % / 2021)

USA : -3,1 % et UE à 27 : -0,6 %

PODIUM DES PAYS PRODUCTEURS

Chine : 25,5 MT (32 %)

Union Européenne à 27 : 6,4 MT (8 %)

Inde : 5,84 MT (7,3 %)

Production d'œufs en France



2022 :

• **Position n°1 partagée**

avec l'Allemagne et l'Espagne

• **14,4 milliards d'œufs** (896 000 T, -8 %/2021)
en recul de -1,21 milliards d'œufs

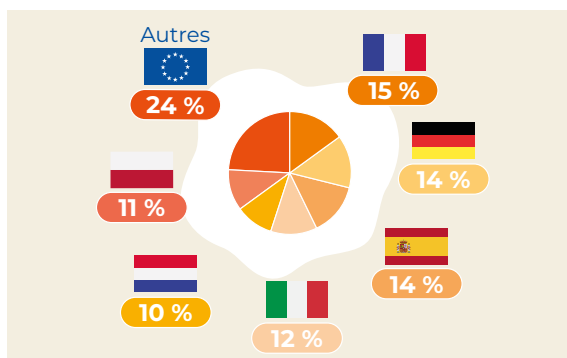
2023 :

• Reprise ralentie par les nouveaux cas d'IAHP

• **Prévision : +3,8 %/2022**

mais production inférieure de -4,5 %/2021

Répartition de la production d'œufs de consommation en Europe



Source : estimation ITAVI d'après IEC, CIRCABC, MEG et sources nationales

Production d'œufs en France

3 marchés, consommation dynamique à 229 œufs par habitant en 2023

(+4,1 %)

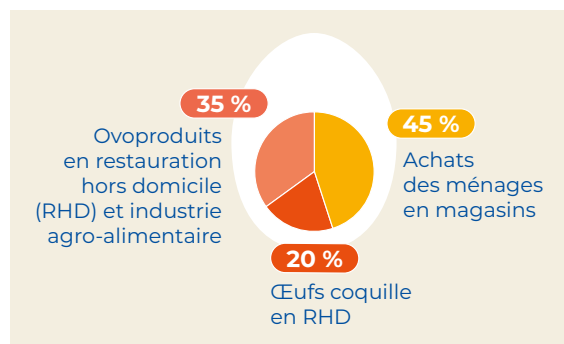
Œuf coquille :

• Achats des ménages en magasins : **45 %**

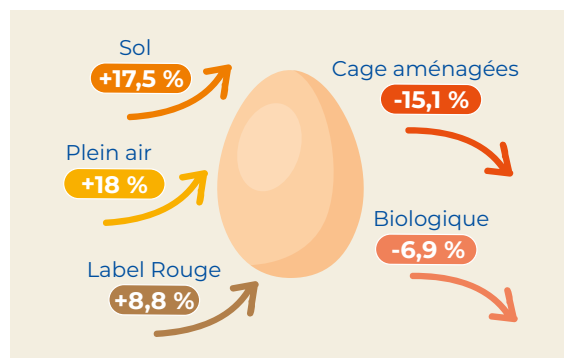
• Utilisation en RHD : **20 %**

Ovoproduits en RHD et IAA : 35 %

Commercialisation des œufs en France



Évolution des ventes contrastées selon les modes d'élevage



Source : France Agrimer d'après IRI. Évolution des achats des ménages en volume 7 mois 2023 vs 7 mois 2022

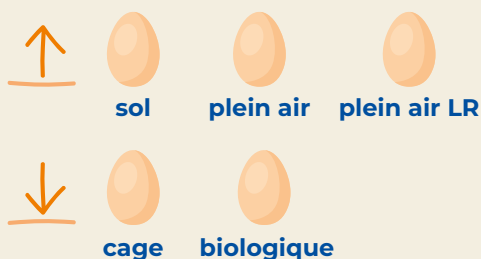


Consommation en œuf coquille (gms)

Janvier-juillet 2023 VS janvier-juillet 2022 (en volume) :

- Œuf cage (code 3) : -15,1 %
- Œuf sol (code 2) : +17,5 %
- Œuf plein air (code 1) : +18 %
- Œuf plein air LR (code 1) : +8,8 %
- Œuf biologique (code 0) : -6,9 %

DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES SELON LES TYPES D'ÉLEVAGE

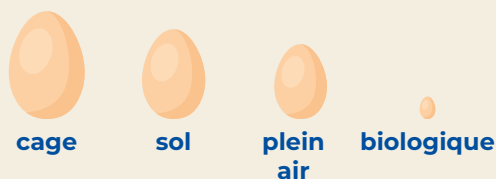


Consommation en ovoproduits

La segmentation évolue aussi

En 2022, l'œuf cage est minoritaire et tombe à 46% du sourcing de l'industrie :

- Œuf cage (code 3) : 46 %
- Œuf sol (code 2) : 27 %
- Œuf plein air (code 1) : 24 %
- Œuf biologique (code 0) : 3 %

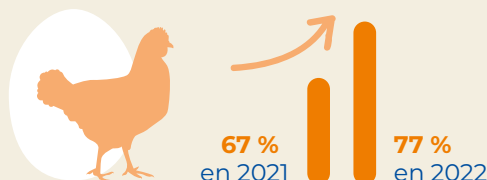


Évolution de l'œuf alternatif

- 2017 : 36,7 %
- 2018 : 42 %
- 2019 : 53 % (objectif de 50 % en 2022 largement dépassé)
- 2021 : 67 % (UE : 58 %)
- 2022 : 77 %
- 2025 : échéance annoncée de la fin de la vente des œufs cages en GMS : qu'en sera-t-il réellement ?

plus des 3/4

DES POULES PONDEUSES EN ÉLEVAGES ALTERNATIFS



Œufs de France

Une garantie plébiscitée par les Français

89 % des Français estiment que l'origine française est importante

75 à 76 % estiment que la présence du logo « Œufs de France » peut influencer leur achat en œuf coquille ou en produits transformés à base d'œufs.

Source : enquête CNPO / CSA 2023



Section Bovine

RECONQUÉRIR LA PRODUCTION

Michel Cojean

Président de la Section Bovine

CHIFFRES CLÉS



En Bretagne à Fin septembre 2023

(VS 12 derniers mois)

Nombre de bovins : -2,47%

Nombre d'élevage : -3,24%

Abattages semaine 43 : -4,42% en tonnages

Au niveau national

Abattages de gros bovins : -4% en têtes
à fin août 2023 VS 2022

Importation de viande : près de 30%

Les atouts de la filière élevage en Bretagne

642 000 ha de prairies, soit près de
25% du territoire de la Bretagne et
+ de 54 millions de tonnes de carbone stocké

114 500 km de haies
et 30 000 km d'abords de cours d'eau
entretenus par les éleveurs

17 sites d'abattage, ce qui fait de la Bretagne
la 1^{re} région d'abattage de France de Bovins

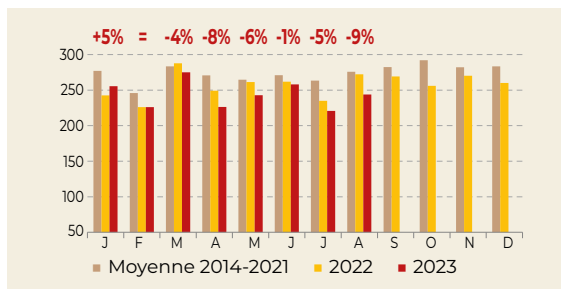
Abattage français de gros bovins (1 000 têtes)

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Normabev

Cumul annuel (Janv-Août 2023) :

1 953 000 têtes - 4 %/2022

768 000 têtes - 3 %/2022



Évolution des volumes d'abattage européens sur 6 mois

Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après Eurostat, ANZ, AMI, SSP
et Anagrafe zootecnica

	2022	2023/2022		
	PART PRODUCTION UE-27* GROS BOVINS %	VACHES %	JB %	GROS BOVINS %
France	18	-3	+1	-2
Allemagne	14	+1	+2	+1
Italie**	10	-12	-9	-7
Irlande	9	-4	-7	-4
Pologne	8	-10	-1	-4
Espagne	8	-13	-4	-5
UE-27*	100	-3	-2	-2

* UE sans le Royaume-Uni

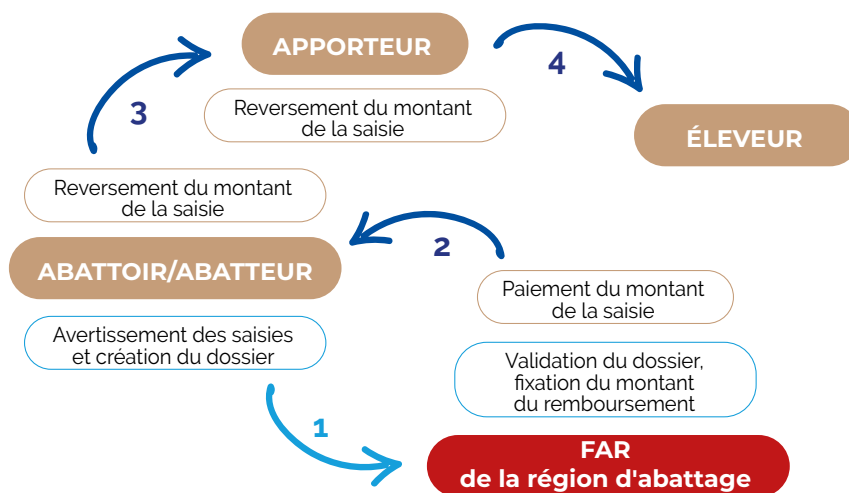
** Pour l'Italie, les chiffres sont issus de la base nationale de données
sanitaires (Anagrafe zootecnica). Le total UE-27 est recalculé en fonction.

Le Fond d'Assainissement Régional (FAR)

Défini dans le cadre d'un accord interprofessionnel conclu le 1^{er} février 2023, un Fond d'Assainissement Régional (FAR) a été mis en place en Bretagne comme sur l'ensemble du territoire national. L'enjeu du FAR est double :

- **LA SOLIDARITÉ** : au travers d'une cotisation de 0,006€/kg de carcasse par gros bovin de plus de 8 mois. Objectif : couvrir les préjudices financiers liés aux motifs de saisies totales ou partielles (+ de 5 kg) identifiés*.
- **L'ASSAINISSEMENT** : pour mieux faire face aux problèmes posés lors des saisies de carcasses via des actions de prévention et de recherche.

Fonctionnement du FAR



- 1 L'abattoir ou l'abatteur débute l'instruction** du dossier sur une plateforme Web auprès du FAR de sa région, en joignant le certificat de saisie.
- 2 Le gestionnaire du FAR fixe le montant du remboursement prévu et indique l'acceptation du dossier.** La valeur d'indemnisation des carcasses saisies, éligibles au FAR, s'appuie sur la cotation « entrée-abattoir » de FranceAgriMer selon la race, la catégorie, le tiers de classe... Les frais d'approche ont été déduits de cette valeur puisque ceux-ci font partie de la transaction commerciale entre les parties.
- 3 Dès cette validation**, l'abattoir ou l'abatteur est en mesure de payer son apporteur selon le montant qui lui sera ensuite rapidement remboursé par le FAR.
- 4 Ce montant est ensuite répercuté** par les différents opérateurs éventuels jusqu'à l'éleveur. Ce dernier est par ailleurs informé par le FAR de l'avancée du dossier (site de consultation de ses données d'abattage).



* Liste des motifs concernés :

- Cysticercose musculaire localisée, gè néralisée, forme dégénérée (taenia)
- Sclérose musculaire d'origine métabolique
- Ictère (jaunisse)
- Myosite éosinophilique (sarcosporidose)
- Mélanose (couleur anormale)
- Altérations et anomalies (Tiquetage musculaire) (prise en charge 50 %)
- Processus tumoraux dont le Schwannome

SIMPLIFIER ET PROGRESSER



Christine Touzé
Présidente commission
environnement



Jean-Michel Nowry
Coordinateur environnement

Chloé Duvernay
Chargée de mission environnement et énergie

Alexis Douillard
Juriste environnement / Droit public

ICPE

SUIVI DES CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS

Dans un contexte d'accroissement des procédures contentieuses administratives contre les arrêtés ICPE* et les permis de construire, le service juridique a engagé un travail de suivi de ces procédures. L'objectif est d'acquiescer une vision d'ensemble des moyens utilisés à l'appui des recours et des décisions des tribunaux administratifs. Le point de mire est d'une part d'intégrer dans les demandes ICPE, les évolutions à même de prévenir les recours et/ou sécuriser au maximum les autorisations d'exploiter et d'autre part d'accompagner les porteurs de projets qui font l'objet de procédures contentieuses.

ARRÊTÉ ICPE « SÉCHERESSE »

En amont de la publication le 30 juin 2023 de l'arrêté ministériel portant mesure de restriction des prélèvements en eau par les ICPE en cas de sécheresse. Les travaux conjoints de l'UGPVB et LCA* ont permis de reconnaître la spécificité de l'élevage : les besoins en eau pour l'abreuvement et la santé des animaux ne seront pas soumis à réduction.

RENCONTRE DE LA MISSIONS RÉGIONALE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (MRAE)

L'UGPVB a échangé avec la MRAE, l'autorité environnementale indépendante chargée d'élaborer des avis sur le contenu des études d'impact dans les demandes d'autorisation environnementale. À cette occasion, la MRAE a indiqué que la prévention des pollutions des milieux aquatiques et la préservation de la qualité de l'air au regard des émissions d'ammoniac, constituaient les deux enjeux les plus importants des sujets à traiter dans les études d'impact. L'UGPVB a de son côté remonté plusieurs points de désaccord, relevés dans les avis rendus par la MRAE (Emploi du qualificatif « industriel » pour les élevages, qualification juridique de certains manques de l'étude d'impact...).

PRÉVENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Afin d'accompagner les éleveurs dans la prévention du risque de pollutions accidentelles lié aux effluents, une affiche reprenant l'ensemble des préconisations a été élaborée et sera diffusée d'ici fin 2023.



Directive Nitrate

PROGRAMME D'ACTION « NITRATES »

À la suite de la publication du programme d'action national « Nitrates », sa déclinaison régionale fait l'objet de négociations. En tant que membre du CAR Environnement et du Comité régional nitrates, l'UGPVB a ainsi contribué activement aux échanges avec l'administration pour l'élaboration du programme d'actions régional.

EXPÉRIMENTATION NITRATES

L'UGPVB a participé aux travaux du CAR Environnement sur l'expérimentation Innov'Azote, visant à mettre en œuvre une « Expérimentation Nitrates » professionnelle qui pourrait proposer des alternatives dans la gestion de l'enjeu « nitrates » dans les exploitations.

DÉROGATION AUX SEUILS D'OBLIGATION DE TRAITEMENT

Dans le but de répondre aux enjeux posés par l'augmentation du coût de l'azote minéral et à la hausse de la demande d'utilisation d'engrais organiques, l'UGPVB a reconduit les négociations pour la mise en œuvre d'une dérogation exceptionnelle aux Seuils d'Obligation de Traitement (SOT) en 2023.

Développement durable

GESTION DES DÉCHETS D'ÉLEVAGE

L'UGPVB a participé, aux côtés du CRAVI* Bretagne et d'ADIValeur, au suivi de la mise en place de la collecte des emballages vides de la nutrition animale. La coordination entre les collecteurs et les OP a permis d'adapter la communication régionale sur les consignes de collecte. Les collectes démarreront pleinement au printemps 2024. Les OP se sont engagées à assurer la communication et la mise à disposition des sacs de collecte auprès des éleveurs.

DÉCARBONATION DE L'ÉLEVAGE

Le groupe de travail « Carbone porc », piloté par l'UGPVB, s'est réuni en présence de l'IFIP pour expertiser la méthodologie de l'outil « bilan carbone » en production porcine. Des tests en élevage seront réalisés par la suite.

Gestion des effluents

RÉGLEMENTATION DES FERTILISANTS « SOCLE COMMUN D'INNOCUITÉ »

Les textes réglementaires encadrant l'innocuité des matières fertilisantes ont fait l'objet d'une consultation publique à laquelle a contribué l'UGPVB. À la suite des précédents échanges sur ce projet de textes, la dernière version reconnaît finalement la spécificité des effluents d'élevage, ce qui correspond à la demande qui était portée par la profession agricole.

MISE À JOUR DES RÉFÉRENCES ITAVI

L'UGPVB a suivi les travaux de l'ITAVI* concernant la mise à jour des normes d'excréments pour les productions avicoles et ses conséquences pour les élevages.

DÉFINITION ÉLEVAGE « INDUSTRIEL »

Suite à un recours de l'AFAIA (Syndicat des metteurs en marché d'engrais organiques), le Conseil d'État a adressé en avril 2023 une question préjudicielle à la Cour de Justice Européenne (CJUE), qui pourrait conduire à une définition officielle de l'élevage « industriel » au niveau européen. Cela impacterait potentiellement l'ensemble des productions animales et pas uniquement le marché des engrais organiques. L'UGPVB recherche les moyens, notamment juridiques, pour éviter l'adoption d'une telle définition.



Jean-Michel Nowry
Coordinateur
environnement

Révision de la Directive européenne sur les émissions industrielles (IED)

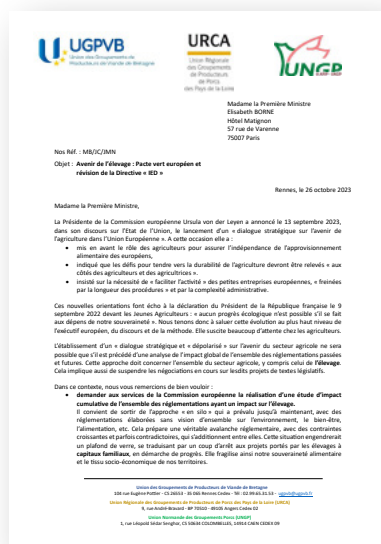
Une partie des élevages de porcs et de volailles sont actuellement soumis à la directive européenne « IED » (+ de 2000 places de porcs/ + de 40 000 volailles). Cela implique une procédure d'autorisation et le respect de prescriptions visant à limiter les émissions, notamment d'ammoniac. La révision de la directive IED, en négociation depuis avril 2022, pourrait conduire à fortement augmenter le nombre d'élevages concernés et à étendre les prescriptions à respecter.

L'UGPVB, en lien étroit avec LCA pôle animal et Breizh Europe, a suivi les négociations au niveau du conseil des Ministres et du parlement européens. 3 courriers ont été adressés aux députés européens et aux parlementaires bretons, dans l'objectif :

- d'interpeller les décideurs sur les conséquences des nouvelles dispositions pour les élevages relevant de la future directive IED,
- de proposer des amendements au projet de directive afin que les dispositions s'imposant aux éleveurs soient adaptées et proportionnées.

Malheureusement, peu de modifications ont été apportées au cours des négociations concernant les dispositions qui s'imposeront aux élevages relevant de la future directive.

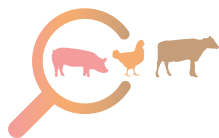
Ainsi, fin octobre, l'UGPVB, l'URCA* et l'UNGP* ont interpellé la Première Ministre pour demander le retrait de l'élevage de cette directive, prévue au départ pour encadrer les activités industrielles. Les nouvelles orientations de la Présidente de la Commission européenne en matière d'agriculture et d'environnement, et les prises de positions de plusieurs députés européens indiquent que cette option semble envisageable. Il faut sans doute maintenir la vigilance sur ce dossier, jusqu'à l'issue des négociations qui restent très incertaines. La directive IED révisée devrait être adoptée d'ici fin 2023.



Procédures ICPE – régime enregistrement

À la suite de l'annulation par le tribunal administratif de Rennes des arrêtés d'enregistrement ICPE de 2 élevages du Finistère, l'UGPVB a communiqué au Préfet 29 son analyse juridique : il n'y a pas lieu de systématiser le passage en procédure d'autorisation avec enquête publique l'ensemble des dossiers situés en bassins versants « algues vertes ». Une proposition visant à compléter les dossiers en enregistrement a été élaborée pour limiter le risque de contentieux pour les dossiers en enregistrement. À ce jour, les bureaux d'études des OP restent en attente d'une clarification sur les procédures applicables aux projets, selon leur nature et leur localisation. Une doctrine de la DREAL* est par ailleurs annoncée pour le début de l'année 2024.

ZOOM



Chloé Duvernay
Chargée de mission
environnement et énergie

Négociation du 7^e Programme d'Action Régional « Nitrates » (PAR7)

Après la publication du Programme d'Action National Nitrates (PAN7) en début d'année, les travaux d'élaboration du PAR7 menés par l'administration, en associant les représentants agricoles et les associations, se sont déroulés aux printemps 2023. L'UGPVB a ainsi participé aux négociations au sein du CAR Environnement, dans des conditions d'échanges difficiles avec les services de l'État. L'administration a ainsi finalisé un projet de texte, sans réelle prise en considération des demandes de la profession. Celui-ci prévoit notamment des mesures supplémentaires dans de nouvelles zones à enjeux (captages et vasières) et dans les bassins versants « algues vertes ».

Quelques assouplissements sont malgré tout prévus par application de l'arrêté national, ainsi qu'une augmentation du Seuil d'Obligation de Traitement (SOT) à 25 000 uN, contre les 30 000 défendus par l'UGPVB et le CAR Environnement. Ce projet de texte fera l'objet d'une consultation du public au 1^{er} trimestre 2024. Le texte définitif devrait être publié en avril 2024.

CAR
"Environnement"

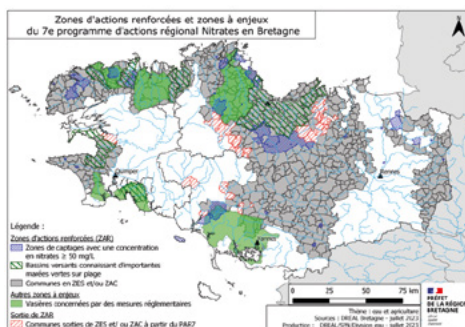


Figure 3 Zones d'Actions Renforcées et Zones à enjeux du 7^{ème} programme d'actions nitrates en Bretagne (Source : DREAL)

Renforcements dans les Bassins Versants Algues Vertes (BVAV)

Depuis 2021, les BVAV font l'objet de mesures supplémentaires pour lutter contre les fuites de nitrates. Jugeant ces dispositions excessives, l'UGPVB et la FRSEA ont poursuivi la procédure de recours contentieux engagée en 2022. Le jugement en juillet 2023 du tribunal administratif (TA) de Rennes, a donné raison à la profession sur la forme, conduisant à l'annulation du texte. En revanche, le TA ne s'étant pas prononcé sur le fond, les mesures seront reconduites dans le PAR7.

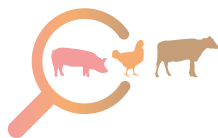
En parallèle, 2 autres recours de la part d'associations environnementales ont amené le TA à enjoindre l'État de définir de nouvelles obligations. L'UGPVB déplore le programme qui en découle, de plus en plus complexe, et ne tenant pas compte du rapport coût/efficacité et de la faisabilité des mesures.



CHIFFRES CLÉS

2 journées "Actu Environnement"
2 infos Environnement
65 mails d'informations aux référents et services environnement
6 groupes de travail thématiques

22 consultations des référents des OP
7 Commissions environnement
1 intervention auprès de l'École d'Ingénieur en Agriculture
(Unilasalle Beauvais)



Alexis Douillard
Juriste environnement /
Droit public



Audrey David
Stagiaire
Master 2 droit public

Guide de l'environnement : mise à jour et publication d'un nouveau fascicule

Après une première édition parue en 2017, le service juridique de l'UGPVB a mis à jour le fascicule « Création d'une ICPE élevage » du guide environnement. Pour rappel, ce document synthétise la réglementation relative aux installations classées qui s'applique à tous les projets de création ou d'extension d'un élevage, du dépôt de la demande jusqu'à la délivrance de l'arrêté.

Cette mise à jour s'accompagne de la publication d'un nouveau fascicule dédié à la « Vie d'un élevage ICPE ». Il s'inscrit comme la suite chronologique du fascicule « Création d'une ICPE élevage ». Ainsi, y sont successivement abordés les thèmes inhérents à l'exploitation d'une installation classée d'élevage, notamment :

- Les délais de mise en service de l'exploitation
- Les délais de recours contentieux contre les autorisations d'exploiter
- Les contrôles ICPE
- La cessation d'activité ICPE.

La publication de ces deux outils concrétise le fruit d'un travail de plusieurs années ayant pour objectifs de hiérarchiser et de rendre accessible la réglementation ICPE applicable aux élevages, de leur création jusqu'à leur cessation. Il sera diffusé aux techniciens d'OP et mis à disposition sur le site internet de l'UGPVB d'ici la fin de l'année 2023.



Simplification des normes

Dans l'optique du projet de loi d'orientation agricole (PLOA), le service juridique a mis à jour et élaboré plusieurs propositions législatives et réglementaires, qui s'articulent autour de trois axes :

- Simplifier les procédures administratives de plus en plus disproportionnées et coûteuses pour les éleveurs (en particulier concernant la réglementation ICPE).
- Sécuriser les actes administratifs autorisant les élevages, afin d'éviter l'insécurité juridique qui menace les projets et décourage les éleveurs.
- Protéger les entrepreneurs à l'égard des mouvements radicaux agissant illégalement.

Ces propositions ont été construites dans le cadre d'une veille et d'un échange constant avec les OP adhérentes. Elles sont portées par l'UGPVB auprès des organisations professionnelles agricoles, du gouvernement et des parlementaires.



Énergie

ANALYSER ET DÉCIDER



Jérôme Orvain
Président comité de
pilotage électricité



Chloé Duvernay
Chargée de mission
environnement et énergie



Offrelec'Ouest : achat groupé d'électricité

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

- Veilles tarifaire, marché et réglementaire, via notre conseiller MTAIR.
- Achats des volumes d'énergie sur le marché, pour fixer le prix 2024.
- Négociations des conditions de sortie des compteurs C5 souhaitant revenir sur leur engagement pour bénéficier des tarifs gelés d'EDF.

APPLICATION DU CONTRAT CADRE OFFRELEC'OUEST :

Rencontres régulières avec le fournisseur ENI, pour remonter les problèmes subis par les adhérents et exiger la mise en œuvre des moyens nécessaires à leur résolution, notamment concernant la facturation.

AIDES D'ÉTAT POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE

- Communication sur les différents dispositifs d'aides à destination des éleveurs.
- Rencontres régulières avec ENI pour s'assurer du versement des aides.



Des travaux dans un contexte mouvementé

Tout au long de 2023, le Comité de Pilotage (COPI) Électricité a suivi l'application de cette première année du contrat Offrelec'Ouest, et préparé 2024 et 2025 pour limiter les conséquences de la crise énergétique pour les adhérents.

Les tarifs 2023 ont été directement impactés par la crise de l'énergie de 2022, entraînant une hausse importante des charges d'électricité en élevage. Pour en absorber une partie, l'État a mis en place des dispositifs d'aides directement appliquées sur les factures. De son côté, le COPI a œuvré pour obtenir un meilleur tarif 2024, en optimisant l'achat d'électricité sur un marché en baisse. Ainsi, il est possible d'affirmer que les prix 2024 seront inférieurs à ceux de 2023. Et, même si le marché risque d'être durablement élevé, la démarche Offrelec'Ouest demeure compétitive pour les adhérents, comparée à d'autres contrats sur cette période.

À ces prix 2023 peu favorables, sont venues s'ajouter les défaillances du fournisseur ENI, dont le système de facturation a peiné à tenir compte des aides du gouvernement. Ce sujet a été particulièrement suivi par le COPI pour s'assurer que tous les adhérents reçoivent l'ensemble des factures et des aides qui leurs sont dues.

+ CHIFFRES CLÉS

- 2 webinaires** d'informations aux adhérents
- 4 comités de pilotage** électricité
- 23 rencontres** avec le fournisseur ENI
- 34 mails** d'information aux services
- 5 Infos** électricité
- 8 courriers** d'information aux adhérents

Sanitaire

TENDRE VERS L'EXCELLENCE



David Riou
Président
OS Porc Bretagne



Laurie Detrimont
Responsable
service sanitaire



Magali Briand
Technicienne
qualité et sanitaire

BIOSÉCURITÉ ÉLEVAGE

- Promotion de l'audit biosécurité PIG CONNECT auprès des OP et des éleveurs.
- Suivi de la mise en œuvre des règles de biosécurité au sein des élevages grâce à l'analyse des résultats des audits biosécurité.
- Mise en place d'une dynamique de mobilisation des OP par des bilans trimestriels.
- OBJECTIF : protéger les élevages de tout risque sanitaire.

AIRE DE LAVAGE DES CAMIONS

- Recensement des aires de lavage.
- Travaux visant à implanter de nouvelles aires dans le sud 29, le 56 et le nord 35.
- OBJECTIF : obtenir un maillage suffisant d'aires de lavage conformes.

PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LE SDRP

- Animation de la charte de protection des élevages négatifs et intermédiaires SDRP.
- Suivi du programme de recherche appliquée contre le SDRP mené par l'ANSES*.
- Suivi et surveillance des souches SDRP circulant en Bretagne en lien avec les vétérinaires, les laboratoires et l'ANSES.

ÉPIDÉMIOLOGIE DES GRIPPES

- Animation du dispositif RESAVIP.
- Participation au montage d'une étude surveillance homme/animal proposée par le CHU de Rennes.

PROJET AVEC LES FÉDÉRATIONS DES CHASSEURS BRETONNES

Montage d'un projet commun « Mise en œuvre d'actions exceptionnelles et mesurables, visant à limiter les risques sanitaires faune sauvage/élevage ».

OBJECTIFS :

- La collecte et le recensement de toutes les actions et travaux réalisés d'une part, par les fédérations de chasse pour la gestion du sanglier, et d'autre part, par les OP pour protéger les élevages.
- L'analyse des actions possibles pour limiter le risque de propagation de maladies sanglier/porc.
- La définition d'un plan d'action pour protéger le bassin de production et trouver un équilibre durable socio-agro-cynégétique.



* Voir page 35

Biosécurité des élevages

L'apparition de la FPA à la frontière italienne souligne encore plus l'importance de protéger les élevages. Pour ce faire, le respect des mesures de biosécurité et la vérification de la conformité de celles-ci avec l'audit biosécurité Pig Connect sont nécessaires pour sécuriser les élevages, et, en cas de propagation de la maladie sur notre territoire, de limiter les impacts techniques et financiers.

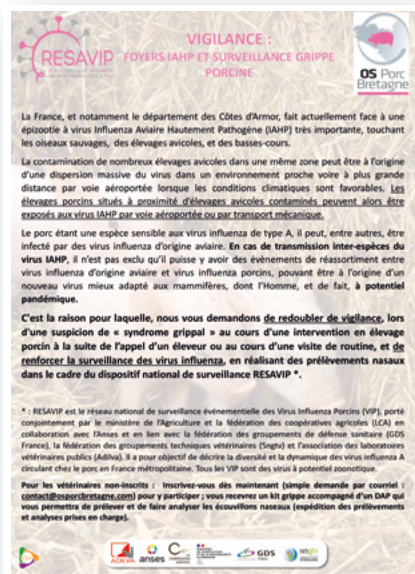
L'OS Porc Bretagne (OS) mobilise ainsi les OP et les vétérinaires, en réalisant des bilans réguliers de l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de biosécurité en élevage. L'OS, en collaboration avec l'administration, engage les éleveurs dont le site n'a pas été vérifié, à se mobiliser pour appliquer ces nouvelles règles. À ce stade, plus de 80 % des élevages ont été audités. Pour parfaire ce résultat, l'OS Porc Bretagne promeut l'orientation stratégique visant à rendre obligatoire la réalisation d'un audit à fréquence variable selon le résultat. Le dispositif est en cours d'étude au niveau de l'ANSP*.

Suite de l'exercice PI-ZHU

L'exercice PI-ZHU a pour objectif de se préparer au mieux à une éventuelle gestion de crise sanitaire, avec les acteurs impliqués (éleveurs, DDPP, vétérinaires, OP...). Il a porté de 2019 à 2021 sur la simulation de confirmation d'un foyer de FPA en élevage et sur l'analyse des différentes phases de la gestion de crise. Des tests de matériel de dépeuplement au sein d'un élevage ont été réalisés en 2022. Les points soulevés pour améliorer ledit dispositif ont fait l'objet d'échanges techniques. En 2023, ce sont 4 tests « sur table » qui ont été proposés. Le détenteur du marché public, GT Logistics a ainsi présenté, sur la base de 4 configurations d'élevage différentes, un protocole d'intervention adapté aux spécificités des élevages.

Épidémiosurveillance des grippes

Le réseau national de surveillance des grippes, RESAVIP, animé en Bretagne par l'OS Porc Bretagne, a pour objet d'identifier l'émergence et/ou l'évolution des virus grippeux au sein des élevages porcins. Dans ce cadre, et dans un contexte d'influenza aviaire hautement pathogène, l'OS Porc Bretagne a demandé aux vétérinaires de redoubler de vigilance lors d'une suspicion de syndrome grippal. Il s'agit de renforcer la surveillance et éviter ainsi toute transmission inter-espèces du virus aviaire. Par ailleurs, et pour consolider ce réseau, il est envisagé de coupler aux prélèvements nasopharyngés des animaux, un mouchage des éleveurs symptomatiques ou non. Cela, pour prévenir l'émergence d'un virus hautement pathogène chez l'Homme.



Qualité

CONFORTER LES DÉMARCHES COLLECTIVES



Jean-Pierre Simon
Président
commission qualité



Laurie Detrimont
Responsable
service qualité



Cynthia Aubin
Assistante qualité

DÉMARCHE LE PORC FRANÇAIS

- Promotion de la démarche auprès des OP et des éleveurs via la presse spécialisée et les bordereaux de pesée d'Uniporc.
- Mobilisation des OP pour la phase de référencement des élevages.
- Suivi du référencement des élevages.
- Bilan mensuel d'avancement.

SUIVI DES DÉMARCHES VPF ET QT

- Suivi des engagements et contrôle des référentiels.
- Gestion des non-conformités liées à la traçabilité.

FIABILISATION DES DONNÉES BD PORC

- Délégation de gestion de l'association BD PORC pour assurer, en Bretagne, la mise à jour ou le suivi des :
 - Données des déclarations d'activité porcines (informations métiers et élevages)
 - Indicateurs qualité (VPF, QT, LPP)
 - Indicateurs sanitaires
 - Requêtes de contrôle des données.

DÉPLOIEMENT PIG CONNECT

- Promotion des différentes applications de PIG CONNECT auprès des OP via des mails et notes d'information.
- BILAN : utilisation trop insuffisante à ce stade par les différents opérateurs, au regard des avantages qu'apportent ces applications.



Le déploiement de la démarche Le Porc Français

Les représentants professionnels au sein d'INAPORC, ont décidé de faire évoluer le socle de base de la filière porcine française – la démarche Le Porc Français (LPF) – en y intégrant les bonnes pratiques de la démarche Qualité Traçabilité (QT), et de nouveaux critères répondant aux attentes sociétales (bien-être animal, abords de l'exploitation...). Les OP sont à pied d'œuvre depuis juin 2022 et surtout depuis début 2023 pour référencer les élevages dans la démarche. L'objectif final est d'engager les éleveurs dans les bonnes pratiques afin de consolider l'image de la production porcine française. Le logo Le Porc Français, doté de ce nouveau cahier des charges, déjà très reconnu par les consommateurs, sera l'étendard pour défendre la production nationale face aux importations. Pour promouvoir cette démarche auprès de l'ensemble des éleveurs, le service qualité a diffusé plusieurs messages auprès des OP et des articles via la presse spécialisée.

Par ailleurs, le service qualité de l'UGPVB se charge quotidiennement du suivi du référencement de l'ensemble des élevages dans la démarche LPF et de mobiliser les OP et les organismes certificateurs pour atteindre l'objectif de la filière.



Projet R&D Dataporc

L'UGPVB pilote un projet, labellisé par le pôle de compétitivité Valorial, pour expérimenter à grande échelle, différents dispositifs de prédiction en ligne (abattoir) de la qualité technologique des jambons, afin d'en remonter l'information à l'éleveur.

Ce projet est mené opérationnellement par l'IFIP, UNIPORC et 4 abattoirs (ABERA, BIGARD, KERMENÉ, COOPERL). Ce sont 7 appareils avec des technologies différentes (sondes de contact et capteurs sans contact) qui sont testés en ligne, au sein des abattoirs partenaires. Un appareil de référence est utilisé pour comparer les technologies et identifier la ou les plus pertinentes. À ce stade, les essais en abattoirs se finalisent. L'analyse des résultats se fera en début d'année 2024.

CHIFFRES CLÉS

Notification des mouvements d'animaux dans BD PORC

94% des mouvements sont notifiés dans les délais réglementaires, soit avant 7 jours

TATOUPA

1 426 liens actifs

Référencements des élevages de porcs

4 238 sites QT (81% des sites actifs)

4 472 sites VPF porcs charcutiers (85% des sites actifs)

1 956 sites VPF cochons (96% des sites actifs avec truie)

SOUTENIR LA PRODUCTION



Bienveillance animale

PROJET D'ESSAI D'ARRÊT DE LA COUPE DES QUEUES

- Projet baptisé C3PO porté par LCA*, l'OS Porc Bretagne et l'IFIP.
- OBJECTIF : accompagner des essais d'arrêt de la coupe des queues en élevage commercial.
- 5 coopératives retenues pour sélectionner chacune 2 élevages pour réaliser ces essais selon un protocole mis en place par des vétérinaires (AVPO*, SNGTV*) et l'IFIP.



Révision de la réglementation européenne sur le bien-être animal

La Commission européenne devait proposer avant la fin de l'année une révision de la législation sur le bien-être animal. Dans cet objectif, la France, comme chaque État membre, a été amenée à donner sa position sur la future réglementation. Les acteurs de la filière porcine dont l'UGPVB, ont rédigé une note d'analyse transmise à la DGAL, pour défendre les intérêts des éleveurs de porcs. Une demande de chiffrage des coûts liés à la modification de la réglementation ainsi qu'une demande d'étude d'impact global intégrant l'ensemble des piliers (environnement, économique, social dont bien-être animal) ont été transmises. La même demande a été faite par d'autres États membres, conduisant ainsi la Commission européenne à décider de ne pas présenter ses propositions de texte en fin d'année, mis à part la proposition de règlement transport des animaux qui sera présentée en décembre.



Michel Adam
Président commission
pharmacie vétérinaire



Philippe Le Cornué
Réfèrent professionnel
bienveillance animale LCA*



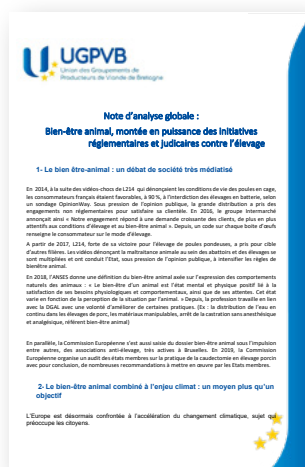
Mathilde Roux
Juriste / Droit privé

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

- Participation à la mise à jour de la FAQ (essentiellement tournée vers la production conventionnelle), animée par la CRAB* et pilotée par la DGAL* sur les questions liées à l'abreuvement, aux matériaux manipulables et à l'alimentation.
- OBJECTIF : apporter des réponses aux professionnels sur ces 3 questions.

FORMATION CASTRATION

Participation au groupe de travail piloté par la DGAL pour la mise en place d'un forfait de 150€ pour rémunérer le passage du vétérinaire en élevage, dans le cadre de la formation obligatoire des éleveurs en vue de l'interdiction de la castration à vif des porcelets.





Pharmacie vétérinaire

AGRÈMENT PHARMACIE VÉTÉRINAIRE OP

Renouvellement pour 5 ans de l'agrément d'une OP.



Pharmacie vétérinaire en élevage

La DGAL a lancé le 2 juin dernier une consultation sur un projet de décret traitant notamment de la « Prescription-délivrance-détention des médicaments vétérinaires » et de la relation éleveur/vétérinaire. Ce projet intervient dans le cadre de la mise en conformité de la réglementation française au droit européen. Le projet de décret retire tout pouvoir aux éleveurs en matière de soins aux animaux. Afin de dénoncer ces nouvelles dispositions, un courrier inter-OPA a été envoyé au Ministre de l'agriculture. Un rendez-vous a également eu lieu avec son cabinet en juin 2023. Le 28 septembre dernier, la DGAL a transmis une nouvelle proposition de décret aux membres du CNOPSAV*. Les dispositions concernant le suivi sanitaire permanent et la pharmacie d'élevage, ont été retirées du projet de décret pour être retravaillées à un niveau technique. L'UGPVB reste en veille afin de s'assurer que les demandes de la profession soient prises en compte.



Élevage

DÉNOMINATIONS

Le 23 août dernier, la France a notifié à la Commission européenne, un nouveau projet de décret qui vise à interdire l'utilisation de certaines dénominations animales, pour désigner des aliments composés de protéines végétales. La France reste le seul pays à vouloir interdire l'utilisation de certaines appellations pour désigner ce type d'aliments, ce qui reste contraire à l'orientation du Parlement européen.



Intrusion en élevage

L'UGPVB analyse les décisions de justice en matière d'intrusion en élevage et rend compte aux administrateurs pour éclairer les prises de décisions en Conseil. Le combat mené par la profession pour faire reconnaître le droit de propriété lors d'intrusion en élevage a porté ses fruits : une décision de la Cour d'Appel de Rennes en date du 8 novembre 2023 vient conforter la jurisprudence.

Malgré cette victoire, le manque de cohérence de la Cour d'Appel de Rennes sur le sujet est regrettable. En effet, 3 autres décisions prises en juillet et novembre 2023 ont refusé d'aller sur le terrain du droit de la propriété, pour se porter sur celui de la diffamation. Cela a conduit à déclarer irrecevables les requêtes des éleveurs, demandant un retrait des vidéos prises illégalement dans leurs élevages.



* Voir page 35

PROMOUVOIR LE MÉTIER



David Riou
Président commission
communication
UGPVB-CRP



Émilie Charpentier
Responsable
communication



Laëtitia Gatel
Alternante
en communication

MIAM TOUR LA SUITE - TEST AU MARCHÉ DE SAINT-RENAU

→ Organisation d'une animation culinaire samedi 10 juin 2023.

- OBJECTIF : tester un dispositif plus léger que celui du Miam Tour et intégrer un événement à forte affluence pour engager le dialogue avec le grand public.
- PRINCIPE : démonstrations culinaires, dégustations et animations ludiques par les éleveurs du territoire.
- BILAN : un dispositif adapté à la communication locale.



ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

→ Participations à des événements/salons :

- JANVIER : Landerneau Basket (avec Agriculteurs de Bretagne).
- FÉVRIER : Compétition des métiers à Saint-Brieuc.
- MARS : Foire de Rennes.
- JUIN : Salon de l'agriculture des Côtes d'Armor.

Animations : quizz « questions pour un cochon », dégustations, tatouages, visite d'élevage en réalité virtuelle.

→ Réalisation d'un diaporama pour présenter la filière porcine en collèges et lycées : à disposition des OP, éleveurs ou techniciens.

→ Échanges avec l'ANEFA Bretagne et le CRP Pays de la Loire.

PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

→ Animation sur Facebook et Instagram « Les éleveurs de porcs bretons »



Comité Régional
Porcin Bretagne



**Crédit Mutuel
de Bretagne**



« Carnet de voyage » du Miam Tour

Le carnet de voyage du Miam Tour a été édité avant l'été. Il retrace l'évènement « toqué » des éleveurs de porcs bretons, qui a sillonné la Bretagne en 2022. Son contenu, riche des recettes du challenge culinaire, de verbatims d'élus et de réponses aux idées reçues sur l'élevage de porcs breton, est l'occasion d'interpeller sur l'avenir de l'élevage, de rappeler l'impact positif et l'importance des éleveurs sur leur territoire. Ce livre a été édité en 5000 exemplaires et adressé aux 1700 élus bretons (Maires, Conseillers départementaux et régionaux, Parlementaires, Préfets et sous-préfets...). Ce livre est une invitation au dialogue, il est à disposition des éleveurs pour communiquer localement autour d'eux (conseil municipal...). Il est disponible auprès du service communication de l'UGPVB.

Pig Challenge

La 4^e édition du Pig Challenge a eu lieu à Roscoff le samedi 30 septembre. Cet évènement a réuni 150 acteurs de la filière, dans un objectif de cohésion. En équipe de 4 à 5 personnes, les 32 équipes ont participé à une aventure ludique, enrichissante et collective à travers la cité corsaire finistérienne. Enthousiasme et belle énergie étaient au rendez-vous. La filière peut être fière des valeurs partagées à l'occasion de ce rendez-vous bisannuel toujours très apprécié.



De L'Art ou du Cochon - 5^e édition

Le concours artistique de décoration de cochons en papier mâché pour les élèves de CM1-CM2 a remporté un vif succès pour cette année scolaire 2023/2024. 2 198 élèves vont ainsi décorer les 700 cochons mis à leur disposition, sur le thème des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Une bonne occasion de créer du lien avec les enseignants et les élèves. Les cochons seront vendus en 2024 au profit d'une association caritative.



Faut-il communiquer sans éleveurs ?

Peut-on et doit-on envisager des actions de communication sans éleveurs alors qu'ils sont les plus légitimes à expliquer leur métier ? Quels sont les leviers pour encourager les éleveurs à se mobiliser sur des actions de communication alors que le renouvellement des générations est un enjeu majeur ? Telles sont les questions que se pose la commission communication UGPVB-CRP pour imaginer ses futures actions, dans un contexte qui conforte plus que jamais le besoin de communiquer.

BD Porc

ASSURER LA TRAÇABILITÉ ET LA SURVEILLANCE SANITAIRE



Éric Donval
Président BD Porc



Thomas Lemoine
Responsable BD Porc



Blandine Caillard
Chargée de mission BD Porc

CONTRAT PROJET PIG CONNECT

- Déploiement d'une fiche projet méthodologique avec les OP de l'AOP Porc Grand Ouest afin de dématérialiser les bons d'enlèvements sur la partie transfert/négoce.
- Tests concluants, application fonctionnelle. Simplicité, fiabilité et réactivité de la gestion de la traçabilité.

MIGRATION BD PORC VERS PIG CONNECT

- Poursuite du travail de refonte afin de basculer en 2024 le site internet BD PORC vers le site PIG CONNECT, plus moderne et sécurisé.
- Révision juridique de la charte, des conventions et des contrats.

COMMISSION TECHNIQUE PIG CONNECT

- Réunion de lancement le 23 juin avec les parties prenantes (BD PORC, INAPORC, ANSP, IFIP et PCM Porc).
- OBJECTIF : faire de PIG CONNECT le portail de l'éleveur pour ses démarches réglementaires et collectives.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'INSPECTION EN ABATTOIR (SI2A)

- Développement d'un module de consultation par les éleveurs des motifs de saisie en abattoir sur le site internet PIG CONNECT.
- Mise à jour de la liste des abattoirs participant au dispositif SI2A mis en place par la DGAL.



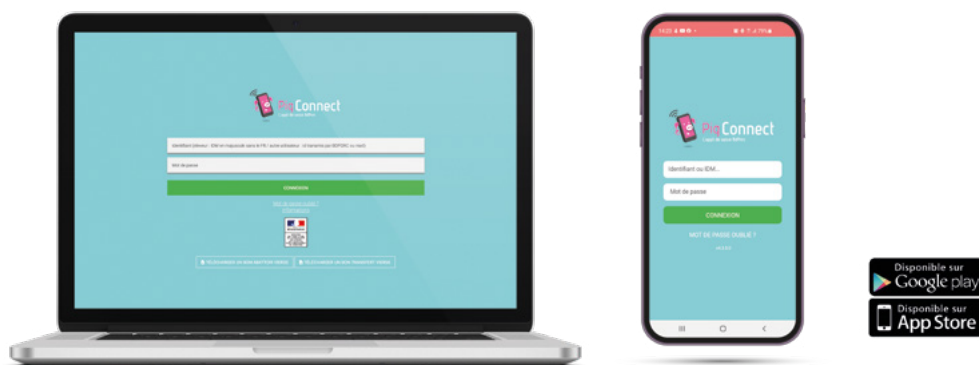


ZOOM

Refonte des bases de données nationales de l'État

L'État poursuit son projet de création d'un Système Informatique National d'Enregistrement des Mouvements Animaux toutes filières (SINEMA). L'une des étapes consiste en la mise en place d'une Base Nationale des Opérateurs (BNO) pour 2028, qui ne concernera plus uniquement les sites d'élevage mais tous les opérateurs de la filière. Un des objectifs est d'avoir des contacts opérationnels pour être plus réactif en cas de crise sanitaire. BD PORC suit ces travaux et veille à conserver un dispositif performant.

www.pigconnect.fr



Applications éleveur :

- Déclaration d'activité
- Demande/validation lien TATOUPA
- Bon d'enlèvement
- Motifs de saisie en abattoir
- Audit biosécurité
- Audit Le Porc Français
- Bordereaux d'abattage (à venir)



Vous êtes éleveur ? Rendez-vous muni de votre indicatif de marquage et mot de passe utilisé pour consulter l'espace extranet de votre PCM.

BD PORC c'est aussi 15 correspondants en régions qui assurent le déploiement et la fiabilisation de la base. Une action phare de 2023 réalisée dans le cadre de ce réseau a été la mise à jour et la complétude des déclarations d'activité.



ORGANISER LA PRODUCTION



Jean-Luc Cherreau
Président AOP Porc
Grand Ouest



Jacques Crolais
Directeur UGPVB



Dominique Bellanger
Directeur URCA Pays de la Loire

PRÉVISION DE L'OFFRE SEMAINE S+1

Pour assurer la mission d'adaptation de la production aux besoins du marché, un outil de prévision de l'offre à semaine S+1 a été développé. Les OP membres de l'AOP transmettent leurs données et disposent, dès le jeudi matin d'informations quant à l'offre prévisionnelle globale de porcs charcutiers. Dès le lundi matin, un suivi des écarts prévisionnel/réalisé est disponible. Sur la base de cet outil, opérationnel depuis fin 2022, les OP disposent d'informations pour potentiellement gérer par anticipation et collectivement la fluidité.

PRÉVISION DE L'OFFRE MÂLES ENTIERS/IMMUNOCASTRÉS ET CASTRÉS

En 2023, 8 OP membres de l'AOP ont partagé leurs informations pour prédire l'évolution de la production (à 2/3/4 et 5 mois) selon les pratiques d'élevage.

Seules les données globalisées sont restituées. Un outil automatisé devrait être développé en 2024.

PRÉVISION DE LA PRODUCTION MOIS M+5

Un modèle est actuellement testé sur la base des données BD Porc (périmètre des OP de l'AOP) pour prédire la production de porcs charcutiers à un horizon de 1 à 5 mois. Les premiers résultats sont intéressants, le travail prospectif sera poursuivi en valorisant les données de 2023.



Politique Agricole Commune - Rôle stratégique des OP

Les AOP légumes, lait et porc de l'Ouest poursuivent les initiatives en commun pour :

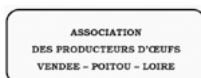
- Encourager la France à déployer des programmes opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre de la PAC.
- Préparer la réforme à venir qui sera conditionnée par un éventuel élargissement à l'Est, possiblement à budget constant.

Se préparer dès aujourd'hui en passant à une « PAC projet » qui encourage la structuration des filières via les OP, est le message porté par les 3 AOP. Déplacements à Bruxelles, questions écrites pour les parlementaires, rencontres avec les ministères, députés et sénateurs, tribunes dans les médias comptent parmi les actions menées en 2023.

NOS PARTENAIRES NATIONAUX ET EUROPÉENS



NOS ADHÉRENTS



LISTE DES ACRONYMES

ADIVALOR : Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles
ANSES : Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ANSP : Association Nationale Sanitaire Porcine
AVPO : Association des Vétérinaires exerçant en Productions Organisées
CNOPSAV : Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire et Végétale
DGAL : Direction Générale de l'Alimentation
CRAB : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
CRAVI : Comité Régional AVicole
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
IAHP : Influenza Aviaire Hautement Pathogène
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IED : Directive sur les Émissions Industrielles
ITAVI : Institut Technique de l'AViculture
LCA : La Coopération Agricole
SNGTV : Syndicat National des Groupements Techniques Vétérinaires
UNGP : Union Normande des Groupements Porcs
URCA : Union Régionale des groupements de producteurs de porcs des Pays de la Loire



104 rue Eugène Pottier
35000 RENNES
Tél. 02 99 65 03 01
ugpnb@ugpnb.fr
www.ugpnb.fr



Imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement

Rédaction : UGPVB - Création : Azuré Graphique - Imprimerie : Chat Noir Impressions
Credits photos : AAT, Agrial, CNPO, CRP Bretagne, EvelUp, Gaele Le Berre, Popcorn, Porc Armor Evolution, UGPVB